

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du lundi 12 décembre 2022 à 09h45
Halle aux Sucres - Dunkerque

Présidence : Monsieur Martial BEYAERT
Nombre de délégués en exercice : 15
Date de convocation de séance : le 30 novembre 2022

Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Marie LERMYTTE, Pierre MARLE, Valérie ROBERT, Alain SIMON,

Délégués

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Franck DHERSIN, Christine GILLOOTS, Jean-François MONTAGNE, Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Franck DHERSIN a donné pouvoir à Martial BEYAERT

Président de séance : Martial BEYAERT

Secrétaire de séance : Valérie ROBERT

DELIBERATION

Objet - Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Monsieur le Président,

Rappelle aux membres du Comité syndical que le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L2312-1 prévoit la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires préalable à l'approbation du budget primitif.

Il indique que chaque délégué a reçu une note de synthèse présentant sur la base de la situation budgétaire 2022, les perspectives pour l'année 2023.

Il procède à la lecture du document joint et soumet le rapport au débat.

Le Comité syndical, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE qu'un Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu.

Fait à Dunkerque, le 12 décembre 2022

Le Président,



Martial BEYAERT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

Le SCoT Flandre Dunkerque a été approuvé une 1^{ère} fois en mars 2020. Des modifications ont dû être apportées à la demande du Préfet de la région Hauts de France et du Nord afin de lever le sursis à exécution.

De fait, le SCoT a été approuvé une 2^e fois en juin 2021. Toutefois, de nouvelles réserves de l'Etat ont été émises en novembre 2021 et n'ont donc pas permis de lever définitivement ce sursis.

Le SCoT Flandre Dunkerque a été approuvé une 3^e fois en mars 2022.

Après un recours gracieux déposé par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre en mai 2022, le SCoT Flandre Dunkerque a été approuvé dans sa 4^e version en juillet 2022.

En septembre de cette même année, deux recours ont été déposés par :

- La Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
- L'Association ADELE

L'instruction de ces recours est à l'étude par notre cabinet d'avocats.

L'ensemble de ces aléas cumulés n'ont pas permis depuis 2020 de démarrer l'animation du SCoT et sa mise en œuvre avec les élus.

Les dépenses prévues à cet effet sont par conséquent reportées sur l'exercice 2023.

A ce stade, il est prévu de maintenir les recettes et les dépenses au même niveau que 2021 et 2022 sans modification des contributions des deux EPCI ni de la subvention versée à l'AGUR.

PROGRAMME DE TRAVAIL –2023-2026

Présentation d'un programme de travail pluriannuel 2023-2026 motivée par plusieurs éléments de contexte :

- La mise en œuvre de la Loi Climat et résilience (août 2021) et en particulier le ZAN qui doit conduire à son intégration dans le SCoT d'ici 2026 après la modification du SRADDET (d'ici 2024)
- Le développement économique attendu sur le territoire de la région Flandre-Dunkerque et en particulier le littoral : industrialisation (gigafactory Verkor – gestion du dossier par la sous-préfecture) et développement énergétique (implantation de 2 EPR - gestion du dossier assurées par le PMCO)

MISE EN ŒUVRE DU SCoT – 2023 à 2026

Dans le cadre de l'opposabilité du SCoT approuvé en juillet 2022, plusieurs actions seront assurées :

- Analyse de la compatibilité avec le SCoT :
 - ➔ Préparation technique des avis pour les CDAC, sur les projets d'intérêt général, ...
 - ➔ Suivi des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme Intercommunales
- Représentation du SCoT par les élus du comité syndical :
 - ➔ aux instances telles que les CDAC, la Fédération Nationale des SCoT...
 - ➔ en tant que PPA pour l'élaboration des documents d'urbanisme de la région Flandre-Dunkerque et ceux des territoires voisins

SUIVI – EVALUATION DU SCoT

La région Flandre-Dunkerque, par la mise en œuvre de projets de développement, sera amenée à évoluer. Plusieurs actions sont à prévoir :

- Suivi et organisation des procédures d'évolution du SCoT : projet de DUP en lien avec l'installation du champ éolien en mer - **2023**
- Suivi des travaux de modification du SRADDET et des autres documents supra-territoriaux à prendre en compte dans le SCoT – **2023-2024**

- Suivi des travaux de la conférence régionale des SCoT à la conférence des SCoT - **2023-2024**
 - ➔ participation technique et représentation du SCoT à la conférence des SCoT - **2023-2024**
 - ➔ participation du SCoT aux différents groupes de travail mis en place par la conférence des SCoT (eau, fiscalité, modification de la loi, déchets, trait de côte)- **2023-2024**
- Suivi de l'étude INSEE sur l'évaluation des impacts (démographie et besoin en logements) des emplois attendus sur la région Flandre-Dunkerque - **2023**
- Suivi du SCoT : analyse de l'évolution des indicateurs d'évaluation et de la veille spatialisée des projets - **2023-2026 (avec en 2024 – décision de mise en révision pour prendre en compte le SRADDET modifié et l'adapter aux évolutions du territoire)**
- Retours d'expérience (Rex) en organisant des rencontres avec d'autres territoires en France - **2023-2026**

ANIMATION

Des conférences des maires du SCoT seront programmées durant l'année en fonction de l'actualité des grands chantiers qui vont animer la région Flandre-Dunkerque - **2023-2026**

MOYENS FINANCIERS

Pour mener à bien l'ensemble de ce programme de travail prévisionnel pour **l'année 2023**, le syndicat mixte du SCoT :

- S'appuiera sur l'AGUR – Subvention annuelle pour cette mission : 177 000 €
- Financera l'étude avec l'INSEE pour mesurer les impacts (démographie et besoins en logements) des emplois attendus sur la région Flandre-Dunkerque – Estimation : 8 000 €
- Organisera plusieurs événements (conférences des maires, retours d'expériences ...) – Estimation : 15 000 €

